

71^e année - n°3 - mars 2015 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



MENSONGES ET FANTASMES SUR L'IMMIGRATION

DOSSIER P. 4



ÉDITO
Plus que jamais :
la lutte continue
P. 3



LE MOT QUI PUE
Politique
P. 7



AMiO
Pourquoi un saut
d'index est inacceptable ?
P. 10

Paiement de la prime syndicale 2014

Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété. Voici comment procéder.

Tout qui travaille dans un service public, qu'il soit statutaire ou contractuel, reçoit le formulaire de prime syndicale 2014 au cours du premier trimestre 2015. Ce formulaire comporte quatre parties. Vérifiez que les données mentionnées dans la partie A « rubrique à compléter par l'administration » sont exactes. Les erreurs éventuelles et les données lacunaires peuvent être modifiées dans la partie B du formulaire. Vous devez obligatoirement fournir votre numéro de compte IBAN (voir rubrique C, « à compléter par le membre du personnel »). N'oubliez pas de signer le formulaire ! Envoyez-le au secrétariat de votre secteur ou de votre régionale intersectorielle ou à votre délégué CGSP **avant le 1^{er} juillet 2015 !**

La prime syndicale 2014 sera réglée avant le 30 septembre 2015 et s'élève à 90 € maximum. Même si vous avez reçu plusieurs formulaires de demande, un seul peut être introduit pour une même année de référence.

La fin des duplicatas !

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2014 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2014 ! Suite aux dispositions légales relatives au paiement des primes syndicales, les formulaires de remplacement 2013 ne sont plus acceptés par la Commission des primes syndicales.

8 mars 2015 - Journée internationale des droits des Femmes

Camarades ! Le gouvernement fédéral nous a déclaré la guerre ! Il attaque notre modèle de société pour l'éradiquer. Ils veulent faire de nous des travailleurs et travailleuses :

- pauvres (saut d'index et modérations salariales) ;
- vieux et vieilles. 6 femmes sur 10 devront travailler jusqu'à 67 ans faute de pouvoir faire valoir 42 ans de carrière ;
- en mauvaise santé (réductions des budgets « soins ») ;
- corvéables à outrance sans aucun respect de la conciliation vie privée et professionnelle ;
- exclus du chômage, dont une grande majorité de femmes sous statut « cohabitant » et cela même si elles ont cotisé durant de nombreuses années ;
- exclus d'un système suite à la privatisation des services publics.

Des services publics affaiblis par les trop nombreuses économies à réaliser ! Les femmes en seront triplement victimes puisqu'elles y sont majoritairement employées, qu'elles en sont les principales usagères et qu'elles devront en plus assumer le rôle jusqu'alors assumé par la collectivité.

FINIR DÉPOUILLÉES ? LES FEMMES DISENT NON !

DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Amicale des Pensionnés

L'Amicale des Pensionnés organise le 21 mars, en ses locaux place Verte 15 à Tournai, son Bingo, ouvert à tous les affiliés CGSP. Inscriptions à partir de 14h. Droit d'inscription : 5 €

Namur

Festivités 1^{er} mai

10h30 : Accueil, café : Maison syndicale « André Genot », rue de l'Armée Grouchy 41.

- Meeting – Orateurs :
J. Thonon, Secrétaire intersectoriel régional de la CGSP Namur et Président de la FGTB,
M. Meyer, Président de la CGSP,
M. Goblet, Secrétaire fédéral FGTB,
G. Fays, Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB.
- Barbecue géant, ambiance musicale et animations :
12 €/adulte – 6 €/enfant.

Réservation obligatoire avant le 17 avril :

- par versement sur le compte n° BE63 6363 8274 0408 (communication : SACNam 1^{er} mai 2015) ;
- par téléphone : 081/72 91 12 – 081/72 91 43 ou par Fax : 081/72 91 31 ;
- par mail :
maryse.dussart@cgsp.be ou veronique.lenaerts@cgsp.be

Plus que jamais : la lutte continue

Les dernières élections grecques soulèvent un espoir et cet espoir est fondé.

Pour la première fois depuis très longtemps, c'est l'arrivée au pouvoir d'une gauche en rupture avec la logique TINA (*there is no alternative, il n'y a pas d'alternative*). Cette gauche, que les médias s'obstinent à qualifier d'*extrême*, est avant tout le résultat, non d'un hasard, mais d'une mobilisation sociale de cinq années. Cinq années de lutte acharnée contre un gouvernement qui a mené la politique la plus néfaste, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, aux travailleurs et travailleuses.

Ne nous faisons pas d'illusions ! Tant à l'intérieur de la Grèce, que partout en Europe, ce nouveau pouvoir grec a de nombreux ennemis. Si jamais il arrive à démontrer qu'une autre politique est possible, c'est tout le modèle voulu par le monde patronal et par les technocrates européens qui s'effondrera. C'est pour cela, et les travailleurs et travailleuses grecs l'ont bien compris, qu'il faut poursuivre la mobilisation.

Nous aussi, dans tous les pays européens, nous devons nous battre aux côtés des travailleurs grecs. Espérons que demain, en Espagne, un autre front anti-austérité gagne les élections et que partout en Europe, la démonstration se fasse qu'une autre politique est possible !

Non à l'austérité, oui à la solidarité, oui à une économie durable et solidaire basée sur la satisfaction des besoins sociaux et collectifs !

Cela nous ramène à la situation en Belgique.

La FGTB, et donc la CGSP, a rejeté le mauvais accord interprofessionnel et elle a raison. La CSC a quant à elle dit oui à 52 %. Cela veut donc dire aussi que 48 % de nos collègues partageaient notre analyse ! Et si on lit le résultat à l'aune communautaire, une majorité de militants CSC francophones partageaient notre point de vue. Ce résultat doit être plus important pour nous que le résultat global.

En effet, partout où cela est possible, il faut continuer l'action, la plus dure possible, face à un gouvernement ou une majorité parlementaire fédérale qui ne nous ménage en rien. Particulièrement au niveau des services publics : privatisations, diminutions de dotations, licenciements, atteintes au statut, prolongement de la carrière de plusieurs années, atteintes au droit de grève, stigmatisations encore plus fortes des allocataires sociaux, etc.

Les gouvernements régionaux et communautaires ne peuvent non plus se réfugier derrière cet abominable gouvernement De Wever pour espérer passer en douce des mesures qui n'en seraient pas éloignées.

Le combat doit être dur, nous ne devons nous priver d'aucune arme. La grève sera nécessaire si nous voulons gagner ! Pour la réussir, nous devons à nouveau convaincre certains de nos camarades et de nos collègues que rien n'a évolué, que le gouvernement fédéral n'a, en rien, fait machine arrière.

Les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles refusent d'entendre les revendications des représentants des travailleurs. Un nombre croissant de communes licencient ou s'apprentent à le faire. Tout cela doit nous réunir : NON à l'austérité, NON aux inégalités grandissantes, OUI à une politique solidaire. Pour cela, OUI aux actions interprofessionnelles et OUI aux actions des travailleurs et travailleuses des services publics !

MENSONGES ET FANTASMES SUR L'IMMIGRATION

Le 9 décembre 2014, la CGSP wallonne a accueilli **Andrea Rea**, professeur de sociologie à l'Université libre de Bruxelles et directeur du Groupe d'étude sur l'Ethnicité, le Racisme, les Migrations et l'Exclusion (GERME) et **François Gemenne**, chercheur au CEDEM (Centre d'étude des migrations) de l'ULG et chercheur associé au CERI, Sciences Po de Paris, et aussi accessoirement également connu comme l'homme qui a cloué le bec à Florian Philippot, un des ténors du Front national (FN) lors d'une émission française de grande écoute...

Une grande conférence syndicale consacrée aux mensonges et fantasmes qui circulent autour de l'immigration et qui venait à point nommé à l'heure où chez nous la gestion du dossier migratoire devient de plus en plus étriquée mais surtout au moment où, après l'attentat contre *Charlie Hebdo*, les amalgames les plus pourris fleurissent sur les réseaux sociaux.

Une histoire qui se répète

Andrea Rea le souligne d'emblée : l'histoire a tendance à se répéter, les immigrants sont souvent ressentis comme une menace. Ceci est notamment lié au fait que, contrairement aux Etats-Unis, les Etats européens ne se sont jamais considérés comme des Etats d'immigration. Partant, les stéréotypes qui circulaient dans les années cinquante à propos par exemple des Italiens comme ceux agitant le spectre d'une *invasion* incontrôlée de personnes qui viennent prendre notre travail, qui vont faire baisser le niveau scolaire ou changer notre culture ont toujours cours aujourd'hui pour caractériser d'autres migrants.

Y a-t-il d'ailleurs vraiment lieu de parler d'*invasion* lorsque nous constatons que la proportion de non-Européens arrivés au sein de l'Union européenne est très faible ? Ainsi, en Belgique, l'immigration de travail s'élève à 6 % mais il subsiste une *impression* d'invasion qui

découlerait du regroupement familial, de la concentration dans certains quartiers et des demandes d'asile pour raisons humanitaires. Cette impression, d'ailleurs entretenue dans certains milieux, laisse penser que l'État ne maîtriserait plus les flux parce que les gens utilisent tout simplement des droits qui sont mis à leur disposition.

Par ailleurs, le marché de l'emploi reste un lieu où la discrimination est prépondérante. Elle s'aggrave souvent du fait que de nombreux travailleurs migrants



sont la plupart du temps utilisés à des fins de dérégulation des conditions de travail et de dumping social, principalement dans les secteurs de la construction et de l'horticulture.

Une gestion managériale de l'immigration

François Gemenne analyse plusieurs préjugés afin de questionner leur légitimité. Certains reposent davantage sur une perception et moins sur la

réalité et si le fossé entre les deux tend à s'accroître, la plupart des politiques migratoires actuelles se fondent sur cette mauvaise perception. Lorsqu'un gouvernement met en avant sa volonté de lutter contre la fraude et les abus dans le domaine de l'asile, il crée une certaine représentation de l'immigré dans l'espace public. Et il tend à dissimuler cette représentation idéologique derrière la froideur d'une politique managériale. Nous le constatons d'ailleurs indépendamment de la tendance politique du gouvernement en place (pour autant qu'il soit encore possible de les distinguer). Cette gestion managériale (il faut faire du chiffre) explique la popularité de personnes comme Maggie De Block qui ont su se fondre dans cette logique.

Trois préjugés qui ont la vie dure

L'immigration nous coûte cher

Tout semble indiquer au contraire que l'impact fiscal de l'immigration serait positif. Toutefois, d'un point de vue stratégique, la question suivante surgit : répondre à cette allégation n'équivaudrait-il pas à lui conférer une certaine légitimité ? D'autant plus que cette question n'est jamais mise en avant pour d'autres strates de la population (les enfants coûtent cher, les personnes âgées aussi, par ailleurs). Or, si aucun compte n'est demandé à ceux-ci, les immigrants sont quant à eux sommés de



se justifier et de faire valoir leur légitimité dans le corps social.

Notre société serait confrontée à un problème d'intégration

L'immigration a changé et est devenue plus visible mais la véritable question est celle de savoir quelle intégration est souhaitée. Les immigrés doivent-ils nier leur culture pour maximiser leurs chances d'intégration ? Que fait réellement notre société pour les intégrer ? Et s'intégrer certes, mais à quoi ? La Belgique, pour prendre cet exemple, est un pays divisé. Quelle intégration promouvoir quand on peine déjà à définir le Belge type ? En quoi d'ailleurs un pays qui n'existe pas vraiment serait-il menacé ?

On ne peut pas accueillir toute la misère du monde

Tout d'abord, rappelons que Michel Rocard, auteur de cette phrase, avait dit : « *la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais elle doit en prendre sa part* ».

Cliché absolu, cette assertion tronquée tendrait à indiquer l'existence d'un

plafond infranchissable dans chaque société. Ensuite, de tels propos sont tout bonnement insultants : de quelle misère du monde parle-t-on ?

Outre les immenses dangers, la migration est un processus qui coûte très cher au migrant. La traversée de la Méditerranée s'élève à 3 000/5 000 euros ;

les familles, voire des villages entiers, se cotisent pendant des années. Ceux qui arrivent dans nos contrées sont donc loin d'être les plus pauvres qui, quant à eux, restent au pays ou, s'ils arrivent à migrer, rejoignent les pays avoisinants.

En outre, la décision de migrer est tout sauf une décision prise à la légère : il s'agit généralement d'une décision mûrement réfléchie, prise à contrecœur, qui est le fruit d'un projet. Qui abandonnerait ses proches le cœur léger ?

Ces trois préjugés témoignent d'une profonde méconnaissance de l'immigration et pointent aussi la faillite et l'impuissance de la classe politique qui croit et/ou qui fait croire que les flux pourraient être maîtrisés rien qu'en jouant avec les allocations. En réalité, les flux migratoires sont non seulement un droit fondamental, ce sont surtout un fait structurel, une réalité intrinsèque de notre monde qui échappe de ce fait aux volontés régulatrices des politiques.

La mise en concurrence comme modèle de société

Basé sur une perception faussée de l'immigration, le vent fétide du racisme souffle et n'épargne personne. Ainsi, malheureusement, avoir fait partie de l'immigration n'est pas un antidote au racisme. La société capitaliste est une société de rivaux et, entre les travailleurs mis en concurrence généralisée, le racisme peut poindre quand le dernier arrivé menace l'emploi de celui déjà là. Cette concurrence rend complexe la mobilisation sur la question du travail. Par contre, c'est moins le cas sur celle du droit de séjour comme en témoignent les mouvements d'empathie lorsqu'il est question d'exclure des enfants scolarisés.

Ainsi, selon nos invités, il y a eu une

“
Les flux migratoires sont un fait structurel, une réalité intrinsèque de notre monde qui échappe de ce fait aux volontés régulatrices des politiques.
 ”

démission de la gauche, au milieu des années 1980, face à la montée de l'extrême droite. Démission qui peut être résumée par l'acceptation de l'idée selon laquelle le FN poserait les bonnes questions (et ce faisant dicterait les termes du débat) mais n'apporterait pas les bonnes réponses.

Face à cette erreur, il conviendrait de ne pas entrer dans une surenchère émotionnelle et narrative et d'éviter autant les généralisations abusives que les cas particuliers, même pour mettre

François Gemenne



Andréa Réa



en exergue les mérites individuels de l'un ou l'autre.

Par contre, il est nécessaire de rajouter de la rationalité dans le débat et de la cohérence dans les positions officielles. En effet, le dumping social par exemple montre clairement qu'il s'agit d'un phénomène politiquement organisé. Depuis longtemps, la Confédération européenne des syndicats a demandé en vain que les textes légaux englobent la responsabilité du donneur d'ordre. À ce sujet, il règne une grande hypocrisie dans les rapports entre le marché et l'immigration et il est toujours bon de rappeler que les premières victimes sont les travailleurs détachés eux-mêmes.

« Puisque vous ne me reconnaissez pas dans l'amour, vous me reconnaitrez dans la haine »

Si la perception dominante est celle d'une immigration plus visible, c'est aussi parce que l'Islam est devenu la deuxième religion européenne. La tâche compliquée qui se présente à nous est celle de trouver des manières de vivre ensemble. Il faut à tout prix pouvoir les mettre en œuvre, car le risque induit par le fait de nier les gens dans leur essence revient à semer les graines de la radicalisation des valeurs. L'attentat

meurtrier contre Charlie Hebdo en ce début d'année ne confirme que trop cette urgence : *« puisque vous ne me reconnaissez pas dans l'amour, vous me reconnaitrez dans la haine. »*

Nos deux intervenants ont conclu de concert qu'il faut accepter l'idée que la société bouge, qu'elle n'est pas un musée et que l'ingéniosité mise en œuvre en Belgique sur le plan institutionnel, notamment dans la construction alambiquée de notre système fédéral, devrait être tout aussi possible dans le cadre de la cohabitation harmonieuse de personnes différentes et égales, par un déplacement de la perspective, sans éluder la question de la place de la religion dans l'espace public.

Une autre exclusion sociale ?

Lors du débat, un des intervenants soulignait que nos sociétés occidentales vivaient actuellement une forme à rebours de migration et d'exclusion sociale. Celles, volontaires et absurdes, de cette part la plus fortunée de nos sociétés qui entend ne plus participer par ses impôts à la construction et à l'amélioration de notre vivre ensemble. Cette sécession fiscale, cette *violence des riches*, démontre parfaitement cette

dialectique de la perception dont nous parlions dès l'abord.

Elle met en exergue cette lutte permanente nécessaire contre les inégalités et le rôle fondamental en matière d'intégration que les syndicats en général et chacun de nous en particulier ont à y jouer.

Ce débat, qui par son ampleur et ses multiples facettes en a ouvert d'autres, a aussi permis de rappeler que l'immigration était et reste un combat de classe, que le partage de points de vue décalés et hors des sentiers archi-battus par des médias dominants, ouvrait la possibilité d'avoir un regard neuf sur des enjeux essentiels. C'est peu et c'est déjà beaucoup. ■



Politique

Au fur et à mesure que le plan d'action du front commun se déroulait et rencontrait par ailleurs un certain succès, les partis politiques de la coalition gouvernementale et tout particulièrement son Premier ministre de l'ombre n'ont eu de cesse de dénoncer des actions qu'ils jugeaient « politiques ». Ainsi, le 2 décembre, Bart De Wever déclarait : « Pour moi, la grève, c'est une solution ultime dans un conflit social. Pas une action politique. ». Et il remettait le couvert le 11 décembre sur les ondes de Bel RTL : « Normalement, la grève est l'arme ultime mais, maintenant, on commence avec des grèves qui sont purement politiques ». Retour et arrêt sur un usage pas si anecdotique de ce qualificatif.

Certes, lorsqu'il s'agit de disqualifier les mouvements sociaux, tous les moyens sont bons, c'est bien connu mais le doute est permis : le bourgmestre d'Anvers vit-il dans un cocon ? Pour lui, il serait impensable, inconcevable même, de faire grève contre des mesures du gouvernement. Le mécontentement ne pourrait émaner que de la visite périodique du bureau de vote.

Disqualifier

Ceci dit, a-t-il déjà rencontré, vécu une grève qui n'était pas politique ? En effet, au sens noble du terme, la politique concerne le fonctionnement d'une communauté, elle porte sur les actions et le développement de cette société. Ce n'est que dans la bouche ou sous la plume des acteurs et commentateurs de la chose politique que cette dernière se réduit souvent à des luttes entre hommes et femmes politiques. Alors, pourquoi à tout prix vouloir recourir à cet adjectif pour disqualifier un adversaire ?

Un relent de thatchérisme

Tout d'abord, les déclarations tonitrueuses et la manière de procéder de ce gouvernement des droites ne sont pas sans rappeler les agissements de Margaret Thatcher. En effet, en 1984, cette dernière a été la première à qualifier la grève des mineurs de « *grève politique* » pour ensuite s'en prendre à la totalité des droits sociaux et démocratiques. Et il est en effet pertinent et judicieux de garder en mémoire ou de revenir sur les conséquences de cette guerre civile qui a touché la Grande-Bretagne à l'époque :

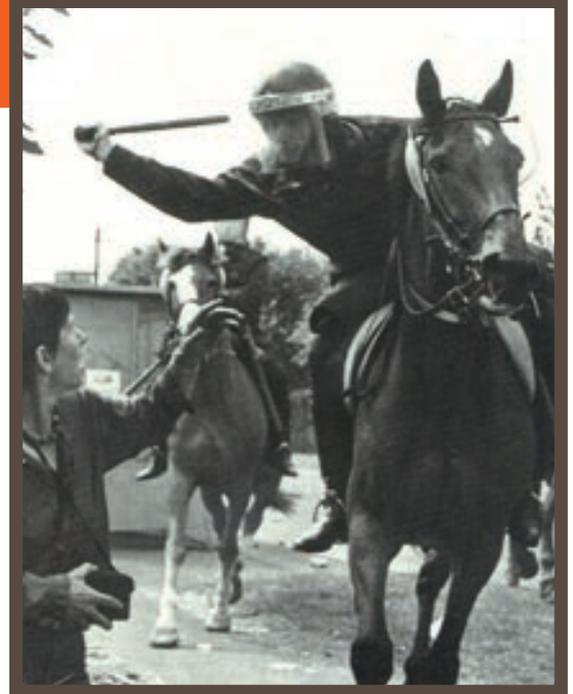
En condamnant des grèves politiques, le gouvernement des droites vise à faire régner l'illusion de la cité unie, autrement dit à éliminer la politique.

une fois le NUM (le syndicat des mineurs) anéanti (après une grève de 50 semaines accompagnée d'une répression policière sans précédent et de campagnes médiatiques calomnieuses contre les grévistes), le thatchérisme a eu un boulevard devant lui. Les privatisations se sont alors enchaînées : *British Telecom, British Gas, British Airways* et, dans la foulée, le gouvernement a également érodé le droit de grève, limité les possibilités de manifester. En somme, au nom de la lutte contre les grèves politiques, il a induit une défaite du monde du travail face à l'émergence du système néolibéral, un affaiblissement du monde syndical dans son ensemble, aggravant l'atomisation sociale et les inégalités. L'agenda non caché de ces déclarations était de casser les syndicats pour imposer un nouvel ordre social et économique.

Restreindre la démocratie ?

Cette idée selon laquelle les grèves politiques contre des mesures gouvernementales serait proscrite et où la démocratie serait réduite aux élections contraste fortement avec l'émergence de voix visant précisément à élargir

le spectre de la démocratie. Et ce verdict singulier ne laisse pas d'étonner puisqu'il émane « *de la bouche de femmes et d'hommes politiques eux aussi... Or, par les temps qui courent, le politique ferait mieux de se valoriser que de se déprécier... (Partant) ne serait-il pas judicieux de rendre à l'adjectif "politique" sinon*



son aura, au moins sa neutralité ?¹ »

En condamnant des grèves politiques, le gouvernement des droites vise à faire régner l'illusion de la cité unie, autrement dit à éliminer la politique.

La politique, c'est l'affaire du peuple

Les grèves apolitiques n'existent pas, la « *grève est politique au même titre que toutes les activités humaines. Tout est politique, c'est implacable* »² sauf à vouloir nier « *le principe même de la politique : il y a de la politique lorsqu'il y a un peuple, lorsque le peuple ne se confond pas avec sa représentation étatique, mais se déclare et se manifeste lui-même en choisissant ses lieux et ses temps.* »³

1. François-Xavier Druet « Quand "politique" vire au péjoratif », *Le Soir*, 3 janvier 2015.
2. François-Xavier Druet « Quand "politique" vire au péjoratif », *Le Soir*, 3 janvier 2015.
3. Jacques Rancière, « Le moment esthétique de l'émancipation sociale, entretien » (propos recueillis par Aliocha Wald Lasowski) in *La Revue des livres* n° 7 septembre-octobre 2012, p. 48.

Booster l'emploi à Bruxelles, pas n'importe comment !

Face au chômage problématique à Bruxelles, les projets et déclarations concernant les politiques d'emploi fleurissent. Encore faudrait-il, pour être pertinents, qu'ils visent l'emploi de qualité et respectent les travailleurs qui sont censés en être les bénéficiaires.

Pris entre les approches restrictives imposées par les gouvernements fédéraux successifs, celles développées par la Région, les logiques d'activation, les réductions de cotisations accordées aux employeurs et les aides qui se muent parfois en pièges, les principaux intéressés - les travailleurs sans emploi - ne trouvent pas leur compte. Quant aux mesures déployées, elles s'avèrent le plus souvent inadaptées puisqu'elles peinent à atteindre leurs objectifs de réduction du chômage dans un contexte où il n'y a pas de travail pour tout le monde (1 demande pour 13 offres à 1 pour 37 selon l'étendue de la zone géographique considérée). Au mieux, il en résulte une régulation à la marge du chômage structurel qui permet au « marché du travail » de maintenir la pression sur les salaires les plus bas.

Toujours plus de pression

Dans les faits, ce sont les chômeurs qui ont le plus de capacités et de compétences personnelles qui accèdent au petit nombre d'emplois offerts à des conditions minimales de stabilité et de salaire. Les autres restent sur le carreau et subissent une pression croissante qui mène à l'exclusion. C'est dans cette logique que s'inscrivent les mesures de limitation des allocations dans le temps et de limitation à trois ans des allocations d'insertion des jeunes qui basculent par milliers du régime des allocations de chômage vers celui de l'aide sociale des CPAS.

C'est le résultat de l'adoption du concept « d'État social actif » qui prétend « activer » les chômeurs en leur octroyant un droit à l'accompagnement et à la formation en contrepartie de preuves de leurs efforts pour trouver un emploi. Une condition méritoire individuelle qui n'existait pas avec l'État-providence qui prévalait jusqu'alors et où l'allocation de chômage se basait sur un principe de responsabilité collective.



Des politiques mieux adaptées

La Région de Bruxelles-Capitale requiert des politiques plus spécifiques pour répondre à la problématique particulière d'emploi marquée à la fois par une forte croissance démographique et par un niveau moyen de formation trop faible des demandeurs d'emploi au regard des exigences de qualification des emplois accessibles.

Sans céder au mythe de « l'employabilité » qui prétend faire coller au mieux offres et demandes d'emplois en adaptant la formation aux attentes supposées des employeurs et en responsabilisant le travailleur par rapport à ses choix, il convient d'utiliser au mieux les ressources et possibilités existantes dans le contexte actuel en replaçant l'humain et les intérêts des travailleurs au centre des logiques d'emploi.

Parmi les moyens budgétaires destinés à favoriser l'emploi (275 millions d'euros),

une part considérable est absorbée par des réductions de cotisations sociales des employeurs. Cette approche coûte à l'État en même temps qu'elle l'appauvrit en le privant de recettes. Il serait préférable de consacrer plus de moyens à l'activation (actuellement seulement 35 millions d'euros).

On répète à l'envi que la formation est la question fondamentale et que c'est là qu'il faut porter les efforts. C'est

une bonne raison pour déplacer la logique d'activation en mettant de nouveaux moyens dans l'enseignement qu'il s'agisse des filières classiques ou de rattrapage plutôt que sur les gages exigés des demandeurs d'emploi.

Il est aussi question de moyens supplémentaires pour la « garantie jeunes » censée lutter contre le chômage des

jeunes en proposant à tous les jeunes de moins de 25 ans, qu'ils soient inscrits au chômage ou non, une offre de qualité, dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. Elle est présentée comme un système win-win, mais il importe qu'elle ne soit pas réduite à un effet d'aubaine pour les employeurs.

Osons ces paris, mais pour des emplois stables, avec des salaires décents - n'en déplaise aux gouverneurs de la Banque nationale et autres « experts » de l'OCDE - et dans le respect des travailleurs !

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

www.cgsp-acod-bru.be





CHOQUANTS !

Choquants les scandales Luxleaks, Swissleaks, alors que le gouvernement veut toujours nous faire croire que la seule solution pour sortir de la crise ce sont les mesures d'austérité ou de démantèlement des services publics. À quand une véritable levée du secret bancaire et un véritable cadastre des fortunes ? Arrêtez de vous retrancher derrière des règles internationales que vous avez contribué à mettre en place !

Choquante également l'arrogance des ministres de la zone Euro par rapport au nouveau gouvernement grec en opposant à l'exercice démocratique des élections un traité d'austérité !

Choquants ces quelques centaines de patrons de l'Horeca qui manifestent pour pouvoir continuer à travailler « au noir » au prétexte que le nouveau système de caisses enregistreuses tuerait l'emploi dans le secteur...

Choquant que 25 % des enfants et 60 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté en Belgique.

Choquant de vouloir niveler les pensions légales (1^{er} pilier) par le bas au profit d'un développement des pensions du 2^e pilier (assurance groupe) ou 3^e pilier (épargne pension), passant ainsi d'un système par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle à un système par capitalisation individualisé.

Choquant que l'on envisage la suppression d'un saut d'indexation des salaires et que dans le même temps le gouvernement pourrait autoriser l'indexation des loyers.

Choquant d'entendre dire que les caisses de la sécurité sociale sont en difficulté alors que depuis de nombreuses années les augmentations de salaires ont fait place à des avantages extralégaux qui échappent à toutes cotisations de sécurité sociale.

Choquante l'hypocrisie du gouvernement, qui fustige les manifestants et les grévistes et les appelle au dialogue social, et qui dans le même temps passe outre un désaccord unanime au Comité A au sujet de la réforme des pensions du secteur public (suppression du bonus, suppression progressive de la bonification de diplôme pour la pension anticipée, cumul d'une pension et d'un revenu du travail ou de remplacement).

Choquante la remise en cause du droit de grève et de tenir des piquets, alors que la pression du patronat sur leurs travailleurs pour qu'ils ne participent pas à la grève confine au harcèlement.

Choquant le blocage des recrutements dans la Fonction publique mettant en péril le fonctionnement de nombreux services et les services rendus à la population.

Choquante l'exclusion de milliers de demandeurs d'emploi du droit aux allocations de chômage.

Choquante la montée des extrémismes de tous bords et l'insécurité qui en découle.

Pour faire changer cela participez massivement aux actions organisées par la FGTB/CGSP !

La FGTB est pour un changement de société, il suffit de lire les deux premiers points de la déclaration de principes des statuts de la FGTB pour s'en convaincre :

1. Émanation directe des forces laborieuses organisées, la FGTB proclame que l'idéal syndicaliste, visant à la constitution d'une société sans classes et à la disparition du salariat, s'accomplira par une transformation totale de la société.
2. Née de la lutte des classes, elle tient à souligner l'évolution de celle-ci en une lutte non moins vigoureuse de l'ensemble des producteurs contre une oligarchie bancaire et monopoliste, devenue maîtresse souveraine de tout l'appareil de production.

R. Vansaingele

POURQUOI UN SAUT D'INDEX EST INACCEPTABLE ?

Que représente vraiment un saut d'index

Vous êtes nombreux à nous poser cette question et contrairement à ce que certains pensent, l'indexation des traitements et salaires diffère de l'indexation des loyers. Leur seul point commun réside dans le principe de l'adaptation du montant d'un loyer/traitement à l'évolution du coût de la vie.

Le montant d'un loyer peut être indexé annuellement par le propriétaire suivant la formule : « **montant du loyer X nouvel indice / indice** » au moment de la conclusion du contrat de bail.

Le propriétaire qui décide pour une année de ne pas indexer le loyer versé par son locataire, peut l'année suivante décider de l'indexer. Le montant du loyer sera alors adapté au nouvel indice. Le manque à gagner pour le propriétaire se limite donc à l'année pour laquelle il n'a pas demandé l'indexation du montant du loyer. Pour les années suivantes, il aura la possibilité d'indexer le loyer et le fait de ne pas l'avoir fait pour une année n'aura aucune répercussion sur le montant des loyers à venir.

Il en va tout autrement pour l'indexation des traitements.

Votre traitement mensuel brut est calculé comme suit :

$$\frac{\text{traitement barémique brut à 100 \% X coefficient d'augmentation}}{12} = \text{traitement mensuel}$$

Le coefficient d'augmentation s'élève à 1,6084 depuis le 1^{er} janvier 2013.

L'indexation de votre traitement résulte de l'accroissement de ce coefficient d'augmentation.

Ce coefficient d'augmentation est majoré automatiquement de 2 % chaque fois que l'indice dit lissé (moyenne des indices santé des 4 derniers mois) dépasse l'indice pivot (fixé à 101,02 pour janvier 2015).

Ce système **vous assure que le montant de votre traitement s'adapte à l'augmentation de vos charges.**

Un saut d'index vous prive donc d'une augmentation de 2 % du coefficient d'augmentation et cette perte aura des conséquences sur le montant de tous vos traitements, allocation de fin d'année, pécule de vacances et pension à venir.

En effet ces 2 % dont on vous prive ce sera **pour toujours** ! On peut parler de **l'effet cumulatif du saut d'index.**

Exemple : impact d'un saut d'index (en juillet 2015) sur un traitement barémique annuel brut de 25 000 €.

Février 2015 :

$$\text{Traitement mensuel brut : } \frac{25\,000 \text{ € X } 1,6084}{12} = 3\,350,83 \text{ €}$$

Juillet 2015 :

Si dépassement de l'indice lissé en juin 2015 > indexation automatique des traitements de juillet 2015.

- Si indexation en juillet 2015 :

$$\text{Traitement mensuel brut - juillet 2015 : } \frac{25\,000 \text{ € X } 1,6405}{12} = 3\,417,70 \text{ €}$$

- Si pas d'indexation en juillet 2015 (SAUT D'INDEX) :

$$\text{Traitement mensuel brut - juillet 2015 : } \frac{25\,000 \text{ € X } 1,6084}{12} = 3\,350,83 \text{ €}$$

Soit une perte de 66,87 € brut par mois à partir de juillet 2015.

Mai 2017 :

Dépassement de l'indice lissé en mars 2017 > indexation automatique des traitements de mai 2017.

- Si indexation en juillet 2015 + indexation en mai 2017 (PAS DE SAUT D'INDEX) :

$$\text{Traitement mensuel brut - mai 2017 : } \frac{25\,000 \text{ €} \times 1,6733}{12} = 3\,486,04 \text{ €}$$

- Si pas d'indexation en juillet 2015 mais indexation en mai 2017 (1 SAUT D'INDEX) :

$$\text{Traitement mensuel brut - mai 2017 : } \frac{25\,000 \text{ €} \times 1,6405}{12} = 3\,417,70 \text{ €}$$

Soit une perte de 68,34 € brut par mois à partir de mai 2017 par le seul saut d'index de juillet 2015 !

Multiplier ces chiffres par le nombre de mois à venir ...et vous avez une image de la perte de votre pouvoir d'achat, sachant qu'en plus le montant de votre traitement entre en compte pour le calcul du montant de votre pension.

Supprimer un saut d'index, c'est vous pénaliser durant toute votre vie... Les laisserez-vous faire ?

R. Vansaingele

ACTIONS ? ET APRÈS...

Bilan des actions menées

Une chose est sûre, toutes les actions qui ont été menées ces dernières années ont été utiles.

Alors que les actions de cette fin d'année 2014 (1 manifestation nationale, 3 grèves tournantes et une grève générale) ont été **d'indéniables succès**, force est de constater que l'on a bien peu entendu parler des services publics dans cette tourmente. Et pour cause...

La presse a surtout relayé les négociations au sein du « groupe des dix » où l'on ne négocie pas pour les services publics (rappel : pour celles et ceux qui l'ignoreraient).

Toutefois, les services publics ont-ils été oubliés dans les actions, non. Car grâce à la présence massive des services publics on a obtenu que le chapitre « pension du secteur public » soit retiré de la loi-programme publiée le 29 décembre 2014 et soit négocié au Comité A, seul organe de négociation/concertation pour l'ensemble de la Fonction publique.

A. Tout va-t-il pour le mieux pour autant ? Non.

Une action a d'ailleurs été initiée par le front commun syndical devant le cabinet du Ministre des pensions le 21 janvier 2015 pour lui faire savoir notre mécontentement. Le Ministre s'est engagé à assurer la présence des syndicats du secteur public dans le Comité de suivi des pensions.

Cela ne nous rassure que partiellement, car il semble de plus en plus évident qu'à moins d'une réaction forte de la part des syndicats et des travailleurs, le gouvernement ne déviara pas d'un degré de ses objectifs, ce qui pour la Fonction publique serait catastrophique.

Un exemple concret vient d'être fourni rien que sur l'aspect « pensions du secteur public » alors que l'accord de Gouvernement prévoit beaucoup d'autres réformes qui nous toucheront toutes et tous au quotidien dans notre vie tant professionnelle que privée.

Relativement aux pensions, l'avant-projet de loi examiné en Comité A a fait l'objet de peu d'avancées lors des négociations.

• Bonifications de diplômes

Elles disparaîtront progressivement à partir du 1^{er} janvier 2016 pour arriver à une suppression complète au plus tard le 1^{er} janvier 2029 pour le calcul de la carrière admissible permettant le départ à la pension anticipée. **Sans les actions, cette disparition débutait déjà au 1^{er} janvier 2015.**

• Cumul d'une pension du secteur public avec des revenus provenant d'une activité professionnelle ou un revenu de remplacement

Seuls les agents ayant atteint l'âge de 65 ans pourront cumuler, les agents pensionnés pour raisons médicales, restent soumis au plafond de cumul.

Un bel exemple du sort que ce gouvernement veut réserver aux pensions du

secteur public, si comme un rapport de l'OCDE le précisait, les pensions du secteur public étaient dans la moyenne inférieure européenne, avec les réformes de 2011 et de 2014, nul doute qu'elles seront largement sous la moyenne et donc pour celles et ceux qui auront encore la force ou la chance de trouver une activité professionnelle après 65 ans, il leur sera possible de cumuler sans limites. Pendant ce temps les jeunes se morfondront dans l'attente d'un travail...

• Bonus pension

Plus de bonus pension pour l'agent qui n'a pas atteint l'âge de 60 ans au plus tard le 30 novembre 2014. En d'autres mots, le système de bonus de pension est supprimé au 1^{er} janvier 2015.

B. La reprise des actions !

Dans la foulée du désaccord au sein du « groupe des dix », la FGTB a éla-

boré un nouveau plan d'action pour les mois de février à avril 2015, si possible en front commun syndical.

Vu les périls qui guettent les services publics dans toutes leurs composantes (SPF, Ministères, parastataux, Organismes d'intérêt public, communes, SNCB, Postes...) **la CGSP s'inscrit complètement dans ce nouveau plan d'actions mais veillera en plus à mener des actions spécifiques aux services publics** dans ce laps de temps. Le bureau exécutif de la CGSP devrait prendre position le 23 février prochain. Contacts seront pris avec les collègues de la CSC pour voir dans quelle mesure un plan d'action en front commun pourra être initié.

Au point de vue spécifique Finances, le front commun syndical élargi (CGSP - CSC - SLFP et UNSP) mène actuellement une campagne d'information dans tout le pays et le front commun avisera à son issue des suites à y donner.

Une chose est sûre, **toutes les actions qui ont été menées ces dernières années ont été utiles**, que ce soit au niveau de la Fonction publique fédérale ou au niveau du SPF Finances, sans ces actions les amendements obtenus dans le cadre des carrières « Bogaert » ainsi que les aménagements dans le cadre du basculement 3 au SPF Finances n'auraient jamais vu le jour.

Alors avis aux attentistes, ce n'est sûrement pas en restant au balcon que vous servirez la cause commune et si demain il n'y a plus personne pour se battre à votre place, vous n'aurez qu'à vous en prendre qu'à vous-mêmes...

Ce n'est pas tant le bruit des bottes qui est inquiétant que le silence des pantouffles !

Edwy Plenel (Mediapart)

FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

SPF JUSTICE – ORDRE JUDICIAIRE

Fermeture de Tribunaux et de Justices de paix

Problèmes budgétaires et décision de fermeture au sein de l'Ordre judiciaire.

Il est revenu à nos oreilles qu'il y avait une volonté de fermer la section du Palais de Justice de Veurnes pour la transférer vers Brugge ou/et Ypres.

Le motif invoqué est bien sûr la restriction budgétaire, le coût annuel de la location des bâtiments s'élèverait à 1 200 000 euros.

Il en serait de même pour les Justices de paix de Zomergen (arrondissement d'Oost-Vlaanderen), d'Herstal et de Grivegnée (arrondissement de Liège), la raison serait la mise à la retraite des magistrats-juges de paix et le non renouvellement de ceux-ci.

Lors de la mise en place de la réforme, il n'a jamais été question de supprimer des

sections et/ou des Justices de paix existantes. On peut dès lors penser que cette réforme n'est manifestement pas finie !

Le Ministre se dit étouffé par les contraintes budgétaires et soutient qu'il se bat au conseil des ministres restreints (le KERN) pour ne pas appliquer la réduction linéaire de personnel au rythme exigé par ses partenaires du gouvernement, qui veulent - 4 % d'économies dès 2015. Il devra subir un contrôle budgétaire fin mars, et a laissé entendre qu'il ne pourrait faire de miracle.

En effet, du côté du personnel, les nouvelles ne sont évidemment pas des plus rassurantes, c'est le moins qu'on puisse dire.

Même les mutations annoncées sont bloquées, bien que budgétairement neutres.

Le Ministre s'est déclaré hostile aux

mutations car elles créent des trous pour en remplir d'autres, alors que les gens sont formés là où ils se trouvent. Il s'attend à des difficultés avec les organisations syndicales s'il touche au système mais manifestement, en attendant, il bloque le tout.

Il a précisé qu'en 2015, on ne remplacerait personne. Le but est répété encore une fois : diminuer le personnel de 10 % pour toute la législature. Il a d'ailleurs évoqué 181 licenciements, pas nécessairement « secs » disait-il, mais il est évident que ce sont les contractuels qui sont visés.

Suite à ces mauvaises nouvelles, nous avons écrit au Ministre afin de pouvoir nous entretenir avec lui.

Nous vous tiendrons bien sûr au courant du suivi de cette problématique.

M. Jacobs

SPF FINANCES

Manque de personnel

La CGSP s'oppose à la « solution » trompeuse du travail le samedi et réclame une levée immédiate du gel des recrutements, afin de permettre la reprise des recrutements déjà prévus.

A. Acrobatie ou acte de courage ?

Le gouvernement fédéral a promulgué un gel des recrutements pour tous les services publics fédéraux. Pour le moment (?) ce gel est prévu jusqu'en avril 2015. Le contrôle budgétaire de mars 2015 fait craindre que ce gel ne dure plus longtemps que prévu...

B. Gel des recrutements

Comme d'autres services publics, ce gel des recrutements cause d'immenses problèmes au sein du SPF Finances. Comme la pyramide des âges du SPF est inversée, plusieurs milliers de membres du personnel ont été admis à la pension ces dernières années. Seule une minorité d'entre eux ont été remplacés. L'effectif total du SPF Finances a ainsi été réduit de plus de 17 % en quelques années. Le non remplacement de 4 départs naturels sur 5 (prévu dans le programme gouvernemental) aggravera la situation. Ce sont ainsi 1 500 collègues qui sont partis chaque année et ne seront remplacés, au mieux que par 300 nouveaux engagés si le gel des recrutements est levé, sinon ils ne seront pas remplacés du tout !

La charge de travail résultante reposera entièrement sur les collègues restants, les limites du supportable seront atteintes, voire dépassées !

C. Courageux ?

La CGSP a invité l'Autorité du SPF Finances à sensibiliser le Ministre des conséquences désastreuses de cette politique du personnel à court terme. Le manager peut prendre exemple sur son collègue de la Santé publique,

de l'Inspection sociale, du Bureau du plan et de la Justice qui ont obtenu une dérogation au « gel » avec l'appui de « leur » ministre. Il n'y a pas de temps à perdre car la **si renommée « continuité du service public » est bien menacée au SPF Finances !**

D. Combler le déficit en personnel par le travail le samedi ?

À l'administration de la **Sécurité Juridique** (partie de la documentation Patrimoniale qui regroupe les services de l'enregistrement et des hypothèques) il y a actuellement un arriéré de **50 000 actes non-enregistrés (soit le travail de 14 équivalents temps plein sur base annuelle) !**

De plus, l'informatisation (censée rationaliser et accélérer le travail) **n'a pas fonctionné pendant plus de 2 semaines !**

Le management veut résoudre ce problème en ... **encourageant le personnel à travailler le samedi jusque fin avril 2015.**

La CGSP s'y oppose. Des problèmes structurels ne peuvent en aucun cas se régler par des mesures ponctuelles, qui, plus est, sont prises sur le dos du personnel !

L'administration de la Sécurité Juridique est confrontée aux problèmes structurels prévisibles suivants :

- manque d'investissements ou investissements inadaptés en hard - et software ;
- manque de profils de fonction adaptés au service ICT (ex : analystes et programmeurs) ;
- sous-occupation dans les services concernés (depuis plusieurs années, de nombreux services sont en dessous du nombre minimal d'agents prévu dans Coperfin).

Ces problèmes structurels sont renforcés par :

- le départ de personnel vers la Région flamande, suite à la régionalisation des droits de succession, d'enregistrement et de mutation ;
- une augmentation de 25 % des transactions immobilières suite à la réforme du « bonus logement », principalement en Flandre.

La mise en place du travail le samedi (même si c'est sur base volontaire) ne changera rien au problème, bien au contraire elle ne va que l'accentuer. D'une part, seule une minorité de collègues semblent intéressés par cette mesure alors que l'Autorité espère convaincre 60 équivalents temps plein. D'autre part, il ne s'agit pas d'heures supplémentaires (prestations en plus) mais bien d'un déplacement des prestations hebdomadaires. Les heures prestées le samedi devront être compensées à un autre moment... et sont également mieux rémunérées (à 150 %), ce qui engendrera un coût à charge de l'enveloppe du personnel et aura une influence négative sur les recrutements.

La CGSP s'oppose à la « solution » trompeuse du travail le samedi et réclame une levée immédiate du gel des recrutements, afin de permettre la reprise des recrutements déjà prévus. Dans le cadre de la concertation sociale avec le gouvernement, la CGSP réclame un remplacement de chaque collègue partant à la pension. Si ce n'est pas le cas, il ne sera pas possible de garantir la continuité du service ni la paix sociale.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE – LES MILITAIRES

L'armée n'a pas sa place dans la rue

Cette position, que la CGSP défend depuis que le Gouvernement a décidé de faire appel aux militaires pour pallier le manque d'effectifs de la Police, a été confirmée à de multiples reprises par de nombreux spécialistes et observateurs. Au stade d'alerte 3, l'armée n'a pas sa place dans la rue !

D'un point de vue syndical, la principale motivation est l'exposition inutile de militaires à des risques pour lesquels ils ne sont pas couverts légalement. L'agression à l'arme blanche de trois militaires en France dernièrement le prouve. Pas question de faire usage d'armes de guerre à la moindre menace ! La Belgique n'est pas en guerre et le Droit doit être respecté, y compris celui de la légitime défense. Et c'est bien le problème auquel le personnel sera confronté après un incident. Le protocole d'accord entre Police et Défense le dit clairement : le militaire reste responsable des dommages qu'il pourrait commettre...



A. Sentiment de sécurité

Pour d'autres raisons, des voix s'élèvent de plus en plus contre cette décision du Gouvernement. Philippe Walkowiak, chroniqueur à la RTBF, constate qu'avec des paras dans les rues d'Anvers, des chasseurs ardennais à Bruxelles..., la Belgique renoue avec les années 80 sur le plan sécurité. Et de souligner qu'à l'exception de quelques

élus Open-VLD et Sp.a (depuis le CD&V semble les rejoindre), la majorité des partis politiques ne sont pas réticents à cette idée. Mais le bourgmestre de Malines, Bart Somers ne veut pas voir de militaires dans les rues de sa cité, et la présidente des libéraux flamands, Gwendolyn Rutten, estime qu'on n'est pas à Kaboul, etc. Cependant, du kaki dans les rues reste une initiative bien perçue par la population, même si d'aucuns le font remarquer à voix basse, dans les années 80 les paras n'ont empêché aucun attentat des CCC ou une quelconque attaque des Tueurs du Brabant. Mais cela rassure, paraît-il.

B. Dramatisation politique

Journaliste et chroniqueur judiciaire au quotidien « *Le Soir* », Marc Metdepenningen a également donné son avis sur cette question le 13 janvier dans l'émission « *Le 11h02* » du quotidien « *Le Soir* ». Il rappelait que l'état de menace, c'est quelque chose de permanent, mais qu'il y a aujourd'hui une dramatisation de la part du gouvernement pour se prémunir de toute responsabilité dans le cas où un attentat se produirait.

En réponse à la question « *Faut-il vraiment mettre des militaires en rue en Belgique, à l'instar du plan Vigipirate en France ?* », il estime que jusqu'à présent, l'armée n'est pas incluse dans le dispositif de sécurisation de l'espace public belge. On a connu cela au moment des « *années de plomb* » au milieu des années 80, au moment des CCC et des tueries du Brabant. Ce fut un choc visuel extraordinaire qui n'a servi à rien. L'armée n'a pas sa place dans la rue. Elle n'a aucun pouvoir pour agir sur le citoyen, pas de pouvoir d'interpellation. Cela accroît plutôt le sentiment d'insécurité.

La vraie question qu'il faut se poser est de savoir si la Belgique a les moyens de se prémunir contre un attentat. La réponse serait oui, selon Marc Metdepenningen. On a 42 000 policiers, c'est largement suffisant. On a certes des problèmes d'affectation de moyens. Où se passe le recrutement des terroristes ? Essentiellement sur les réseaux sociaux ! Il faut certainement renforcer ces dispositifs-là parce que la guerre moderne passe par là. Notre police doit se mondialiser, en quelque sorte, et s'adapter à ce que la criminalité a développé. Aucune mesure de sécurité telle que celles envisagées par le gouvernement Michel n'aurait permis de déjouer l'attentat du Musée Juif. Les mesures à venir, même les plus excessives ne permettront pas de contraindre d'autres candidats terroristes. La précipitation est toujours mauvaise conseillère.

C. Pas en guerre !

Dans « *Le Vif/L'Express* » du 25 janvier, Damien Vandermeersch, professeur de droit pénal à l'UCL et avocat général près la Cour de cassation, mettait en garde le lecteur : « *Ne donnons pas raison aux terroristes en utilisant une rhétorique guerrière et recréons du lien social !* »

Pour lui, nous ne sommes pas en guerre contre le terrorisme. Si nous voulons continuer à utiliser les moyens légaux, notamment en matière de justice, nous ne pouvons pas utiliser ce vocabulaire-là. La guerre, c'est la mise entre parenthèses des droits fondamentaux. Même le droit à la vie n'est plus garanti. C'est une perte terrible pour une démocratie de dire que l'on est en guerre ! Cette rhétorique ne correspond pas au combat que l'on veut mener. Le pari de nos sociétés démocratiques, c'est de mener cette lutte contre le terrorisme avec efficacité, oui, mais sans que ce soit une lutte à mort.

Un attentat réussi, c'est une atteinte à des victimes innocentes et à la démocratie, bien sûr, mais cela risque aussi d'engendrer dans la foulée des mesures portant atteinte à nos droits. Nous devons toujours nous demander si la mesure que l'on adopte est efficace pour l'objectif à atteindre. Ces dernières années, beaucoup de dispositifs mis en place touchaient en réalité toute autre chose que le terrorisme. Nos procédures sont, en outre, déjà extra-compliquées. Chaque fois que l'on décide une nouvelle législation, on ajoute des règles et, à la longue, le Code d'instruction criminel devient illisible, les procédures se multiplient... C'est contreproductif.

Concernant l'armée dans la rue et le signe d'efficacité qu'elle pourrait produire, il estime que cela peut rassurer les gens dans l'instant, mais ce n'est pas une solution à long terme. Le rôle de la police consiste à préserver la paix et à éviter les attentats, c'est elle qui devra continuer à exercer cette mission. Maintenant qu'elle est menacée, on fait appel aux paras, mais que fera-t-on si les paras sont à leur tour menacés ? On installera un second cordon de policiers ? La réponse doit être autant sociale que répressive. La justice pénale n'est qu'un pilier parmi d'autres.

D. Atteintes aux libertés

Les attentats de Paris et les opérations antiterroristes en Belgique mènent donc ce Gouvernement à renforcer les mesures sécuritaires au détriment de certaines de nos libertés. Pour Guy Haarscher, philosophe et juriste de l'ULB, c'est inévitable et dangereux, car un affaiblissement de nos démocraties, c'est justement ce que recherchent les terroristes.

Toute société connaît une tension entre la sécurité et les libertés. Dans les périodes où le danger s'accroît, le curseur s'oriente inévitablement vers le pôle « sécurité », ce qui sup-

pose certaines atteintes aux libertés. La peur nous empêche de voir les dangers à moyen terme qu'entraînent les mesures prises. C'est ce qui s'est passé avec le Patriot Act, aux États-Unis. En même temps, davantage de sécurité est nécessaire. Ce qu'il faut éviter, c'est cette schizophrénie qui consiste à crier au fascisme quand on renforce les pouvoirs de la police, tout en se demandant « *que fait la police ?* » quand il y a un attentat qu'elle n'a pas pu empêcher. Le vrai défi consiste à réfléchir à cet enjeu sans récupération politicienne.

Il trouve tout à fait justifié que les services de renseignement réclament plus de moyens, d'autant que les djihadistes sont entraînés à la Taqiyya, l'art de la dissimulation. Ils savent que la surveillance requiert des moyens humains considérables et ils en jouent. Donc, on ne peut pas refuser de nouveaux pouvoirs d'investigation aux services de renseignements qu'on accuse d'avoir failli dans la surveillance des terroristes potentiels. Il est impératif de s'adapter à la menace. Le problème est que, lorsqu'on donne de nouveaux pouvoirs à une instance de sécurité, il faut prévoir des moyens de contrôle.

E. Agendas politiques cachés

Concernant le plan Vigipirate à la Belge, Guy Haarscher pense qu'aujourd'hui, avec un gouvernement de droite, et surtout avec la N-VA qui tient des discours très musclés, il faut faire attention aux agendas politiques cachés derrière l'exigence d'intérêt général consistant à renforcer la sécurité. En même temps, on peut craindre que des mesures sécuritaires drastiques doivent être prises à la demande de la population, parce que les gens auront légitimement peur. Quand on a peur, on veut la sécurité avant tout et on sous-estime les dangers à moyen terme pour le tissu démocratique.

C'est le résultat politique voulu par les terroristes, l'affaiblissement de

la démocratie. Au-delà du risque d'attentats, le danger terroriste pour la démocratie est double : l'exagération sécuritaire et la montée du populisme. À long terme, il faut aussi assécher le vivier des fondamentalistes par une politique - très difficile - d'éducation et d'emplois.

F. De la résilience

Pour la CGSP-Défense, le véritable combat contre le terrorisme pour des militaires se passe en opération dans les zones de conflits, en exerçant le métier pour lequel ils ont été formés, pas en faisant les cent pas devant des bâtiments à Anvers ou ailleurs. Il est aussi un aspect que l'on aborde peu et qui manque, c'est une capacité à affronter les terroristes sur le terrain qu'ils nous imposent, à savoir le champ de bataille psychologique. Dans le cas où nous devrions subir un attentat, il faudrait limiter les dégâts qui pèseraient sur nos modes de vie. C'est ce qui s'appelle de la résilience. Une bonne communication de la part d'un Gouvernement doit permettre de préparer mentalement les populations à la possibilité d'un attentat, en donnant cette capacité de résilience aux populations. Cela nécessite une véritable stratégie et des politiciens compétents. Permettre de faire face aux défis de demain, tout en conservant nos valeurs, est une chose bien plus compliquée que de faire descendre des militaires dans les rues.

P. Descy

SECTEUR IX – PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (PAPO)

On omet de nous informer !

En ce début février, seuls les représentants du Personnel enseignant ont été appelés à se réunir autour de la table pour débiter les négociations sectorielles 2015-2016.

Une fois de plus nous devons déplorer que la Ministre cdH de l'Enseignement, par méconnaissance des personnels qu'elle gère, n'ait pas convié les délégués des Personnels administratif et ouvrier (PAPO) pour ces négociations.

Il a d'ailleurs fallu lui rappeler notre existence afin de pouvoir être invités à participer aux négociations. Cela pré-

sume d'ores et déjà que nous devons faire preuve d'une vigilance accrue afin que les propositions de conventions puissent aboutir.

À l'heure d'écrire ces lignes, l'Administration n'avait pas encore édité de circulaire concernant les extensions de nomination pour le personnel ouvrier, ce qui ne nous permet pas aujourd'hui de vérifier si les accords pris antérieurement ont été respectés.

Si celle-ci devait paraître dans les prochains jours, nous ne saurions trop vous recommander, le cas échéant, d'interpeler vos délégués locaux ou secrétaires régionaux.

De plus, soucieux de vous communiquer un maximum d'informations et ce le plus rapidement possible, nous interagissons immédiatement sur le site de la CGSP AMiO (<http://www.cgsp-ministeres.be/communautes/communaute-francaise/papo-personnel-des-ecoles.html>) afin que vous soyez avisé au mieux.

Nous vous recommandons d'ajouter ce lien aux « favoris » de votre navigateur Internet.

M. Jacobs et M. Baldan

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Plus que jamais : la lutte continue
- 4 / Immigration • Mensonges et fantasmes sur l'immigration
- 7 / Le mot qui pue • Politique
- 8 / IRB • Booster l'emploi à Bruxelles, pas n'importe comment !

Infos AMiO

- 9 / Édito • Choquants !
- Information générale**
- 10 / Pourquoi un saut d'index est inacceptable ?
- 11 / Actions ? Et après... Bilan des actions menées
- Fédéral**
- 12 / SPF Justice • Fermeture de Tribunaux et de Justices de paix
- 13 / SPF Finances • Manque de personnel
- 14 / Défense - Militaires • L'armée n'a pas sa place dans la rue
- Communauté française**
- 16 / Secteur IX - PAPO • On omet de nous informer !

SOMMAIRE

www.cgspwallonne.be

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontaines, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11